COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 décembre 2012 **n° 10**

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : **Avenant au marché de travaux de restauration des salles de tir du canal de la manufacture et du couloir attenant – Signature d'un avenant au marché de travaux**

Mesdames, Messieurs,

La manufacture d'armes a été créée par ordonnance royale du 14 juillet 1819 sur les bords de la Vienne pour la fabrication d'armes blanches. Le site fut choisi en raison de sa situation facilement accessible au coeur du centre-Ouest et d'une tradition métallurgique, l'industrie de la coutellerie.

La manufacture avait aménagé des salles de tir le long du canal, reliées par un long couloir. Les chambres de tir situées au sud et le couloir attenant sont très abimés. Les voûtes, corrodées, menacent de s'effondrer. Une intervention pour leur restauration s'est avéré indispensable. En cours de chantier, il est apparu que le bâtiment des archives de l'armement ne repose sur aucune fondation, mais sur les voûtes. Il convient de les conforter par une maçonnerie supplémentaire de béton armé.

* * * * *

VU l'article 20 du code des marchés publics relatif aux avenants,

VU l'article 3 alinéa II – 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001, définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 14 du bureau communautaire du 2 juillet dernier portant sur la signature du marché de travaux,

CONSIDERANT le montant du marché initial attribué à EMCC, soit 161 582,20 € HT,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, autorise monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant au marché d'EMCC

Lot unique EMCC Maçonnerie béton armé	- Marché initial : 161 582,20 € HT - Avenant : 8 270,00 € HT Soit une augmentation de 5,12 % pour un montant total de : 169 852,20 € HT

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.19 / 2317 / P1046 / 5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 14/12/12, n° 8417
Publié au siège de la CAPC, le 13/12/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM